

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Annecy, le 02 AVR. 2015

Service prospective et connaissance
des territoires

Affaire suivie par Laurent Kompf, Elisabeth Fricker
tél. : 04 50 33 79 41 / 88
laurent.kompf@haute-savoie.gouv.fr
elisabeth.fricker@haute-savoie.gouv.fr

Monsieur le président,

Lors de notre rencontre du 18 février, vous m'avez fait part de la volonté du SIAC de lancer, dans les prochaines semaines, la révision du SCoT du Chablais. Je souscris à cette initiative rendue nécessaire par les dispositions des lois Grenelle et Alur et par le dossier du désenclavement routier du Chablais dont la réussite est sous-tendue par son inscription dans un projet de territoire solide, ambitieux et vertueux.

Sans attendre la délibération de prescription de cette révision et le porter à connaissance que je vous transmettrai, je tiens, dès à présent, à attirer votre attention sur les enjeux essentiels qui seront portés par les services de l'Etat et qui serviront de fondement à leur contribution, puis au contrôle qu'ils opéreront.

L'enjeu principal repose sur un projet alliant maîtrise du développement, respect strict de la loi littoral et préservation des espaces naturels et agricoles. Dans ce sens, le SCoT actuel se donne l'ambition de « réussir l'aménagement concerté d'un territoire menacé par un développement à la fois rapide, anarchique et incohérent ». Partant de ce constat partagé, le PADD mérite d'être clarifié et complété sur la question fondamentale de l'attractivité.

Je note, aujourd'hui, des objectifs de croissance élevés et insuffisamment différenciés, particulièrement pour les territoires littoraux pour lesquels les capacités d'accueil sont très limitées. Il y a donc lieu de ré-interroger les objectifs de production de logements en fonction, notamment, des sensibilités environnementales et paysagères.

En complément de ces problématiques d'accueil de la population, la question de l'attractivité nécessite de conduire des réflexions sur le développement économique, le commerce, le tourisme de montagne et littoral, thématiques insuffisamment abordées aujourd'hui.

Ces réflexions devront explicitement intégrer le désenclavement routier du Chablais pour lequel doivent être anticipés d'éventuels effets qui, à court terme, pourraient paraître profitables mais qui, à moyen et long terme, menaceraient définitivement les atouts du territoire.

Atout majeur, facteur d'identité et d'attractivité, le littoral a connu de très fortes pressions. Les objectifs et prescriptions du SCoT actuel méritent d'être renforcés sur les possibilités et conditions d'urbanisation. Le SCoT pourrait, en lien avec les services de l'Etat, aborder de manière plus précise l'ensemble des dimensions

Monsieur Jean-Yves Moracchini

Président du syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais

Square Voltaire – 2, rue des Allobroges- BP 33 – 74201 THONON LES BAINS Cedex

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

littorales (environnement, urbanisation, tourisme, loisirs, plaisance, navigation). Ce volet littoral, spécifique et global, doit permettre de valoriser et de garantir la pérennité de milieux et de paysages exceptionnels.

Il sera également nécessaire d'examiner précisément les espaces agricoles sur lesquels la pression peut être accentuée avec le projet routier. Dans un premier temps, le diagnostic agricole devra être actualisé et complété si nécessaire. Il en va de même pour le bilan de la consommation d'espace, sur la période 2004-2014, pour lequel vous pourrez vous appuyer utilement sur les données et analyses de la direction départementale des territoires. A partir de ces éléments, les objectifs actuels pourront être affinés, complétés en insistant sur la mobilisation, en priorité, des potentialités offertes au sein de l'enveloppe urbaine. Une attention particulière devra être attachée à l'écriture des prescriptions en la matière pour qu'elles soient bien comprises, partagées et aisément mises en œuvre.

Plus largement, je vous suggère d'envisager les prescriptions à l'échelle intercommunale plutôt qu'à l'échelle communale. Pour les enjeux relevant du logement, des stratégies foncières, de l'économie, les intercommunalités sont les mieux à même de décliner les orientations d'autant qu'elles devront, dans les années qui viennent, s'emparer des PLU.

Bien entendu, pour se conformer aux obligations législatives, le volet environnemental devra être conforté et les thématiques liées à l'énergie, à l'air et au climat appréhendées avec, sur ce dernier point, l'évolution du tourisme hivernal.

Souhaitant être associé de manière très étroite à l'élaboration de ce projet dont l'ambition et la vertu seront des conditions indispensables pour garantir la réussite du désenclavement routier du Chablais, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée *attentive*

Le Préfet,

Georges-François LECLERC